

Arras, le 2 août 2018

## Vigilance sécheresse : appel au comportement citoyen en vue d'éviter des mesures de limitation des usages de l'eau

Suite au déficit pluviométrique cumulé depuis 2016 (qui avait conduit à l'été 2017, à la prise d'un arrêté limitant certains usages d'eau dans le département du Pas-de-Calais), la recharge hivernale 2017-2018, particulièrement favorable, a permis la reconstitution des nappes d'eau souterraines.

Néanmoins les conditions climatiques de ce début d'été, particulièrement chaud et ensoleillé, sont marquées par un déficit de précipitations.

Aussi les débits des cours d'eau sont en forte diminution en particulier sur la Liane et le Wimereux qui demeurent toutefois à des niveaux acceptables au regard de la saison.

En revanche la surveillance exercée par les services de l'État a mis en évidence une situation de vigilance sur les eaux souterraines alimentant les captages d'eau potable.

Cette situation conduit Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, à appeler l'ensemble des usagers de l'eau et, notamment la population, **à un comportement citoyen en réduisant les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables afin de ne pas être tenu de prendre des mesures contraignantes de limitation des usages de l'eau.**

Il s'agit de préserver la ressource en eau en réduisant les utilisations au strict nécessaire afin de préserver les milieux et écosystèmes aquatiques. L'eau faisant partie du patrimoine commun, il est de la responsabilité collective de la préserver.

L'ensemble des services de l'État concernés suivent avec attention l'évolution de la situation afin d'anticiper les risques de crise.